



Rôle du Délégué à l'Arbitre (délégué licencié du club)

AVANT la rencontre

Accueillir les arbitres et l'équipe adverse.

Justifier de son identité auprès de l'arbitre, à l'aide de :
sa licence,
ou d'une pièce d'identité ayant une photo.

Être inscrit, sur la feuille de match.

Se tenir à la disposition de l'arbitre

PENDANT la rencontre

Faire assurer la « police » autour du terrain.

Faire respecter le nombre de licenciés pouvant prendre place sur le banc de touche.

A la Mi-Temps

Accompagner les arbitres jusqu'à leur vestiaire et demeurer à proximité

A la FIN de la rencontre

Accompagner les arbitres jusqu'à leur vestiaire.

APRES la rencontre

Veiller à la sécurité des arbitres jusqu'à leur départ du stade.

En cas d'incident, avant, pendant ou après la rencontre, envoyer rapidement un rapport au district.

adresse : discipline@dtb.fff.fr

Le DELEGUE à l'arbitre doit en permanence :

- Être identifiable au moyen d'un brassard.
- Ne pas exercer une autre fonction sur le même match.
- Intervenir chaque fois que les arbitres le demande.
- S'abstenir de critiquer les arbitres quelles que soit leurs décisions.
- Se comporter de façon neutre.
- Veiller à la sécurité des arbitres.

